



Nous sommes à votre disposition :

Pour toute information générale

Rendez-vous sur notre site :

www.reunica.com

Pour nous contacter

par e-mail :

simplification_administrative@reunica.com

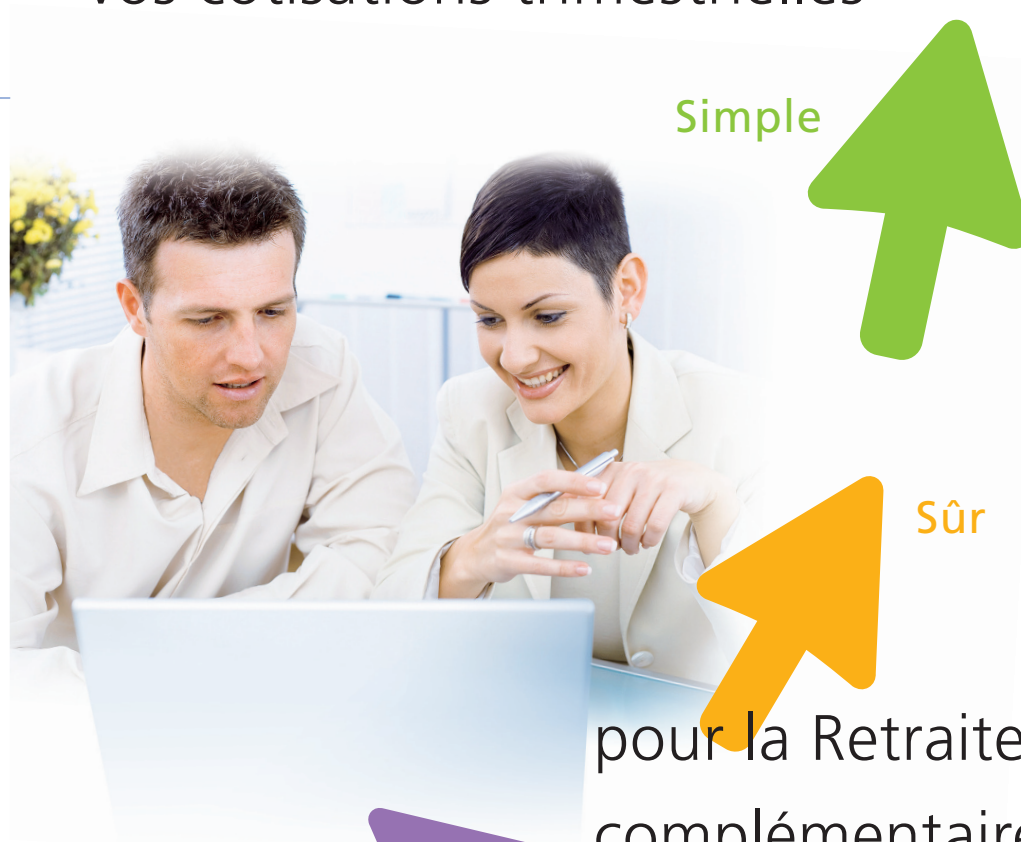
ou par téléphone :

01 40 22 37 00



154, rue Anatole France
92599 Levallois Perret Cedex

Téledéclarez et télépayez vos cotisations trimestrielles



Simple



Sûr



pour la Retraite
complémentaire
Agirc et Arrco

Gratuit



Mars 2010 - Images : fotolia

FAITES VOS DÉCLARATIONS

EN LIGNE

VOUS POSSÉDEZ UN LOGICIEL DE PAIE.

Déclarez vos cotisations au **format DUCS EDI.**

COMMENT FAIRE ?

Paramétrez votre logiciel de paie pour la retraite complémentaire (norme 4.2).

- Vous évitez les saisies manuelles et les risques d'erreur.

Déposez vos déclarations sur une adresse unique de dépôt (ducs@agirc-arrco.org).

- Vous recevrez sous 48h un accusé de réception.

Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser les services de portails spécialisés.

NOTRE CONSEIL :

Choisissez le téléversement pour payer vos cotisations. Vous optimiserez ainsi votre trésorerie :

- Vous choisissez la date précise de votre paiement jusqu'au dernier jour du mois de l'échéance ;
- Vous évitez les risques liés à l'envoi de chèques.

*Les caisses de retraite complémentaire Arrco et Agirc **s'engagent** à :*

- accepter toutes vos ducs respectant la norme EDI ;
- vous adresser un accusé réception et un compte rendu d'exploitation sous 48 heures après le dépôt de vos déclarations.

VOUS NE POSSÉDEZ PAS UN LOGICIEL DE PAIE.

Utilisez la **NET-DUCS.**

COMMENT FAIRE ?

Inscrivez-vous sur le site net-entreprises.

- Vous pourrez effectuer de nombreuses déclarations sociales auprès de différents organismes.

Avec la net-ducs, retrouvez votre bordereau d'appel de cotisations en ligne.

- Vous pouvez consulter vos déclarations effectuées grâce à l'archivage dématérialisé.

NOTRE CONSEIL :

Choisissez le téléversement pour payer vos cotisations. Vous préserverez ainsi votre trésorerie :

- Le paiement sera effectif le dernier jour du mois de l'échéance.

Pour tout renseignement, consultez le site officiel www.net-entreprises.fr

Un centre d'appel est à votre disposition au 0 820 36 62 42.



FAIRE SES DÉCLARATIONS
EN LIGNE

C'EST AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE